Le **STAN-INFO**
Novembre-décembre 2021
Vol. 03 — Numéro 08

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0
Téléphone : 450-373-8944
Télécopieur : 450-373-8949
https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h

C'est avec honneur et beaucoup d'enthousiasme que j'ai le privilège de m'adresser à vous chers citoyennes et citoyens, en tant que votre maire nouvellement élu. Durant les huit dernières semaines, j'ai eu la chance de visiter chacune des résidences de tous les secteurs de notre municipalité, ce qui fut une expérience des plus enrichissantes sur le plan humain. Je peux vous dire que j'en suis sorti grandi et que ce fut bénéfique pour la suite des choses dans le travail que nous allons accomplir tous ensemble. C'est avec mes collègues dynamiques et proactifs du conseil municipal, avec M. Éric Beaulieu, notre directeur général et son équipe de feu dans différents services, que nous allons façonner l'avenir de Saint-Stanislas-de-Kostka avec vous et pour vous chers citoyens.

Il importe de bâtir un milieu de vie pour tous à la hauteur de nos besoins et de nos moyens. Je crois que l'on doit impérativement avoir une vision à long terme dans les choix qui se présenteront à nous. La continuité dans le développement de nos infrastructures est essentielle pour maintenir un milieu de vie agréable et ainsi construire un réel sentiment d'appartenance.

Sachez que les portes de l'hôtel de ville sont toujours ouvertes pour vous et que les services auxquels ont droit les citoyens sont offerts par des gens organisés, compétents et motivés. De là, une culture d'efficacité, de performance et de résultats qui contribuera à définir le Saint-Stanislas de-Kostka d'aujourd'hui et de demain.

Je vous dis à bientôt!

Jean-Francois Gendron, Maire

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

LE BONHEUR EN FAMILLE,
ÇA SE VIT ICI !

TAXES MUNICIPALES

Dernier avis.

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2021 doivent être payés en totalité avant le 3 décembre prochain, afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires.

RAPPEL EN PRÉVISION DE LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

La saison hivernale est à nos portes et nous devrons bientôt gérer la neige et la glace sur les routes de notre municipalité. Nos employés sont actuellement à pied d'œuvre dans leur préparation afin d'offrir le meilleur service possible et nous souhaitons vous rappeler quelques consignes importantes afin que vous puissiez nous appuyer dans notre travail.

-Il est interdit de jeter, souffler, pousser ou déposer la neige d'une entrée privée sur la voie publique entretenue par la municipalité. Ceci comprend les chemins, trottoirs ou emprises;

-Il est important de vous assurer que les bacs roulants n'empiètent pas sur le domaine public lors du passage des déneigeuses;

-Comme la municipalité peut projeter, souffler ou déposer la neige recouvrant une voie publique ou un trottoir sur un terrain privé adjacent, il appartient au propriétaire d'un terrain privé de prendre toutes les précautions nécessaires en pareil cas pour éviter que, des biens ou des végétaux ne soient endommagés.

En terminant, nous vous rappelons que nos employés feront tout ce qui est en leur pouvoir afin que notre territoire soit le mieux entretenu possible durant l'hiver. Soyez indulgents et soutenez-les, s'il vous plaît, en n'oubliant pas que la neige, la glace et les intempéries sont des éléments incontournables de notre climat québécois.

RAPPEL SUR LA POSITION DES BACS ROULANTS

Les bacs roulants doivent être placés en bordure de rue le jour même de la collecte, les roues vers la résidence et l'ouverture du couvercle vers la rue.

LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'AIDE DU BAC BRUN SE FERA TOUTES LES 2 SEMAINES À COMPTER DU 26 NOVEMBRE

En prévision de la saison hivernale qui approche, la MRC de Beauharnois-Salaberry rappelle à l'ensemble des citoyens de son territoire **qu'à compter du 26 novembre prochain**, la collecte des résidus alimentaires et des résidus verts à l'aide du bac brun ne s'effectuera que **toutes les 2 semaines**, et ce, jusqu'au 4 avril 2022.

RAPPEL POUR LE STATIONNEMENT SUR LA RUE

Il est interdit de stationner tout véhicule sur les rues de la municipalité, et ce, entre 0h00 (minuit) et 6h00 le matin, du 1er décembre au 1er avril inclusivement.

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Pour votre sécurité en cas d'urgence, pour une plus grande rapidité des services de livraison ou encore pour vos visiteurs, assurez-vous que le numéro d'immeuble de votre résidence demeure visible en tout temps. Sa visibilité ne doit pas être obstruée par un abri, un arbre, une décoration de Noël ou par la neige. Il appartient au propriétaire d'acquérir une plaque portant le numéro civique octroyé par la municipalité et de l'afficher de façon visible sur sa propriété.

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires sont permis uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

© Racine, Félix

LA MAGIE DE NOËL

DÉCOREZ VOS MAISONS

La Municipalité invite les citoyens à décorer l'extérieur de leur maison afin d'égayer nos rues et ajouter un peu de féérie dans la période des Fêtes.

Les personnes intéressées à participer doivent le signaler à la Municipalité par courriel ou par téléphone avant le vendredi 3 décembre. Voici les coordonnées pour le faire:
loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca
450 373-8944 poste 206

Citoyennes et citoyens, plongez dans la magie de Noël et venez sillonner les rues de Saint-Stanislas-de-Kostka à la découverte de ces résidences illuminées!

La liste des maisons décorée sera disponible sur notre site Internet dès le 6 décembre

SERVICE INCENDIE

Déneigement sécuritaire

Lorsqu'il y a d'importantes accumulations de neige, assurez-vous de :

- Déneiger l'accès, les issues et les escaliers extérieurs de votre domicile afin de favoriser le travail des services d'urgence ou de permettre une évacuation de façon sécuritaire. Les chemins d'accès doivent être déneigés jusqu'à la voie publique ou jusqu'à un endroit découvert, non exposé au feu provenant du bâtiment et ayant un accès à une voie de circulation publique;
- Dégager votre toiture de toute accumulation de neige pouvant apporter une charge supplémentaire à la structure de votre bâtiment.
- Permettre aux services d'urgence d'être en mesure de pouvoir repérer votre adresse facilement;

Si votre bâtiment est branché au réseau de gaz naturel, identifier l'emplacement du branchement et maintenez-le dégagé de toute obstruction en tout temps. Utilisez une brosse ou un balai et non une pelle métallique pour dégager la neige du branchement.

Prévention des incendies

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.

CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

© Racine, Félix

LE NOUVEAU CONSEIL DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA EST ASSERMENTÉ

C'est lors d'une cérémonie qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Saint-Stanislas-de-Kostka que les élus municipaux qui ont remporté l'élection du 7 novembre dernier ont été assermentés. Plus de 75 citoyennes et citoyens se sont déplacés afin d'assister à cette cérémonie qui leur a permis par la même occasion de rencontrer leurs nouveaux élus. Le nouveau maire, monsieur Jean-François Gendron, a profité de cette soirée pour saluer le travail de la mairesse sortante, madame Caroline Huot, qui a su au cours des huit dernières années insuffler un vent de renouveau à la Municipalité. Madame Huot, présente lors de la cérémonie, a pu livrer un dernier discours officiel rempli d'émotion, lors duquel elle s'est dite satisfaite du devoir accompli.

La députée fédérale, madame Claude DeBellefeuille, ainsi que le député provincial, monsieur Claude Reid, ont tenu à être présents afin d'accueillir les nouveaux élus et les inviter à travailler conjointement pour le bien de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la région.

Le nouveau maire Jean-François Gendron a rappelé lors de la cérémonie ses principaux engagements. « Notre Municipalité profite maintenant d'un développement que nous n'avions pas vu depuis très longtemps. Il faut maintenant se doter des moyens de nos ambitions et améliorer le service de proximité pour nos citoyens. L'accès à des infrastructures de qualité doit être notre principal objectif » a exprimé monsieur Gendron.

Les conseillers municipaux qui ont été assermentés lors de la cérémonie sont : M. Sylvain Poirier, M. Mario Prévost, Mme. Louise Théorêt, M. Raymond Martin, M. Jacques Mailloux ainsi que M. Mario Archambault.

DÉPOUILLEMENT DE NOËL

SAMEDI 11 DÉCEMBRE 2021

ENTRE 9 H ET 13 H

LE PÈRE NOËL

CHEZ VOUS!

Le cadeau sera déposé sans contact près de votre porte d'entrée

POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS

UN MONTANT DE 10$ PAR ENFANT EST DEMANDÉ POUR L'ACHAT D'UN CADEAU D'UNE VALEUR DE 30$. FAIRE PARVENIR LE COUPON RÉPONSE ET LE CHÈQUE AU: 221 RUE CENTRALE, SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA. (Par la poste ou dans la chute près de la porte principale)

CHÈQUE AU NOM DE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

DATE LIMITE: JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

VOTRE ENFANT DOIT RÉSIDER À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

COUPON-RÉPONSE

NOM DU PARENT: _____ **TÉL:**_____

ADRESSE POSTALE: _____

NOM DE L'ENFANT:_____ **ÂGE:** _____ **SEXE:** ___

NOM DE L'ENFANT:_____ **ÂGE:** _____ **SEXE:** ___

NOM DE L'ENFANT:_____ **ÂGE:**_____ **SEXE:** ___

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

APPEL DE CANDIDATURE– COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est présentement en appel de candidature pour combler des postes de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le comité a pour fonction d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toute question concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les personnes intéressées, qui résident sur le territoire de la municipalité, qui détiennent un intérêt et des connaissances liés à l'aménagement du territoire, peuvent transmettre une copie de leur curriculum vitae accompagné d'une lettre décrivant leur intérêt et les motifs démontrant qu'ils sont aptes à siéger sur le comité.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur dossier de candidature à l'attention de Monsieur Éric Beaulieu, directeur général, par courriel à : dg@st-stanislas-de-kostka.ca.

POMPIER À TEMPS PARTIEL (SUR APPEL)

Sous la responsabilité du lieutenant aux opérations, le pompier est responsable non seulement de participer activement aux interventions d'urgence sur le territoire desservi par notre service, mais d'effectuer des activités de prévention des risques au sein de notre municipalité et d'éduquer nos citoyens sur les comportements sécuritaires à adopter en lien avec la gestion des risques. Finalement, le pompier sera responsable de procéder à l'entretien de nos véhicules d'urgence, s'assurera du bon fonctionnement de nos équipements et veillera à maintenir notre poste d'incendie en bon état.

Le défi vous plait??

Prière de soumettre votre candidature à l'adresse; directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca

NOUVELLES DES CITOYENS DANS NOTRE BULLETIN MUNICIPAL

La Municipalité vous informe que nous aimerions dans les prochaines éditions du Stan-Info avoir de vos nouvelles. Pour joindre une annonce gratuitement dans le bulletin municipal, vous n'avez qu'à la faire parvenir par courriel à l'adresse: info@st-stanislas-de-kostka.ca

JOYEUX ANNIVERSAIRE À MME. LATREILLE 101 ANS

Madame Marguerite Latreille a célébré son 101e anniversaire de naissance le 6 novembre 2021 à la Résidence St-Stan. Originaire de Huntingdon, elle et son mari, Marcel Trépanier, sont les parents de 6 enfants, 12 petits-enfants, 15 arrière-petits enfants et 2 arrière-arrière-petits-enfants. Mme Latreille a œuvré dans le domaine de l'éducation, où elle a su léguer de belles valeurs à la jeune génération. Ses enfants la décrivent comme une mère exemplaire, responsable, dévouée et à l'écoute de tous. Elle a su évoluer dans ce monde moderne avec une facilité incroyable, elle joue quotidiennement sur son IPAD et utilise Facetime avec ses enfants et connaissances. C'est fut la première centenaire à demeurer la Résidence St-Stan depuis leur ouverture en 2018.

BÉNÉVOLAT

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour ses activités.

Prochain événement: 7-8-9 décembre: Emballer les cadeaux de Noël pour le dépouillement du 11 décembre.

Pour donner votre nom ou pour plus d'information, contactez le service des loisirs au numéro suivant: 450 373-8944 poste 206.

MISE EN GARDE – Fraudes envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit-fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

ou avec votre service de police local.

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section « Conseils » de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centreantifraude.ca.

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Les bureaux seront fermés du 24 décembre au dimanche 2 janvier.

De retour le lundi 3 janvier 2022.

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Fermée du 22 décembre au 3 janvier. Retour à l'horaire régulier le 4 janvier.

HEURE DU CONTE

Dimanche dernier le 21 novembre devait avoir lieu une heure du conte virtuelle.

Nous avons annulé l'activité en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

LA GRANDE SEMAINE des tout-petits

PICKLEBALL

Il y aura du pickleball intérieur au centre municipal les lundis, du 22 novembre au 20 décembre.

Réservation requise. Passeport vaccinal obligatoire. Pour les résidents seulement. Pour plus d'informations, contactez le 450 373-8944 poste 206.

MULTI-CARDIO

Les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30 au centre municipal. À l'intérieur jusqu'au mois d'avril.

221 rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka.

C'est gratuit!

PANIERS DE NOËL

Les inscriptions débuteront le lundi 15 novembre. Vous devez appeler La Bouffe Additionnelle au (450) 264-2241.

Vous avez jusqu'au 14 décembre pour vous inscrire afin de recevoir un panier de Noël.

LA GUIGNOLÉE

En cette période de l'année, nous faisons appel à votre générosité. Nous recevrons vos denrées non périssables dans le but d'offrir des paniers de Noël à des citoyens qui en ont besoin. Vous pouvez les apporter au Centre municipal avant le jeudi 16 décembre.

À LA MAIRIE

Jean-François Gendron
Maire
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Raymond Martin
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca